

BILAN D'ACTIVITÉ

DEAL MAYOTTE

2017



ÉDITO

Ce bilan d'activité de l'année 2017 a été réalisé très tardivement en 2018, et très succinctement, compte tenu des évènements sociaux du printemps 2018 qui ont perturbé l'activité de la DEAL, puis ont conduit à un plan d'action gouvernemental ambitieux qui a ensuite mobilisé les équipes.

Il n'a donc pu être diffusé en externe, et reste accessible sur le seul site intranet de la DEAL.

C'est une version qui ne présente qu'une partie de l'activité des services en 2017 mais qui reprend les sujets les plus marquants.

SOMMAIRE

03

ÉDITO

06

RÉPONDRE AUX BESOINS

URGENTS D'INFRASTRUCTURES...

La gestion routière : l'exploitation des réseaux/

L'habitat : besoins en matière d'habitat social et
consommation des fonds alloués

12

...TOUT EN PRÉSERVANT

L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement : CEB/RNN
La transition énergétique

18

...LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

La crise de l'eau

La gestion des risques naturels

La sécurité routière : contrôle des véhicules/
le transfert des missions éducatives-sécurité routières
vers le ministère de l'intérieur

DES DÉFIS A RELEVER QUI NÉCESSITENT
D'ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEMENT

3

Les moyens

Les démarches de progrès

Les actions particulières en matière de ressources humaines

LES ORIENTATIONS 2018

26

En matière d'infrastructures de transport et de déplacement

En matière d'aménagement stratégique et de planification

En matière d'habitat et d'aménagement opérationnel

En matière de développement du territoire et de rattrapage des équipements publics

En matière d'eau et d'environnement

Concernant la prévention des risques naturels

Concernant la transition énergétique

ORGANIGRAMME

27

RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS D'INFRASTRUCTURES

LA GESTION DES ROUTES

- L'exploitation des réseaux

La subdivision territoriale de la DEAL a en charge la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier de Mayotte ; soit dans le cadre de la convention de mise à disposition au Conseil Départemental, pour le réseau routier départemental (136 km), convention prolongée jusqu'au 07/07/2018 ; soit pour le compte de l'État sur le réseau routier national (90 km).

Elle est organisée sur quatre centres d'entretien et d'intervention (CEI). Chaque centre assure l'exploitation et l'entretien du réseau routier de son territoire.

En 2017, amélioration de notre outil de production avec la réception d'1.5 millions d'euros de matériels, essentiellement financé par le conseil départemental.

- Entretien courant - Exploitation de la route

La subdivision exécute, en régie (équipes des CEI) ou, selon la nature des travaux et des matériels nécessaires, avec l'aide du Parc ou du secteur privé, l'entretien courant du réseau sur les chaussées (nids de poule, bords de rive, purges), les dépendances vertes (fauchage, élagage, dérasement d'accotements) et les dépendances bleues (fossés, caniveaux).

Les interventions de la subdivision sont destinées à maintenir un niveau de sécurité ainsi que des conditions de circulation normales. Le patrouillage régulier du réseau par les CEI, a été maintenu et appuyé par la cellule d'exploitation de sécurité et de gestion du domaine public routier (CESGDPR). La programmation des travaux est effectuée à partir des patrouillages et de la disponibilité des moyens humains et matériels.

La subdivision fait exécuter un programme annuel d'entretien et de pose de dispositifs de retenue (glissières, murs).

Le parc exécute le programme pluriannuel de refecton de la signalisation horizontale.

Travaux réalisés en 2017 sur les routes nationales

- Fourniture de signalisation verticale : 95 k€.

- Temporaire : 34 k€

- Permanente : 61 k€

- Elagage et abattage d'arbres : 70 k€

- Dispositifs de retenue de 2017

Route	Désignation	PR Début	PR Fin	Longueur	Coût
RN1	Mur type MVL (Mur Véhicule Léger)	25+010	25+110	100 m	77 256,31 €
RN1	Mur type MVL (Mur Véhicule Léger)	28+300	28+400	100 m	
RN3	Glissière de sécurité GS2	7+480	7+530	50 m	55 958,17 €
RN3	Glissière de sécurité GS2	8+380	8+480	100 m	

- Gestion et conservation du domaine public routier (DPR)

Dans son rôle de gestionnaire du domaine public routier (DPR), la subdivision instruit les demandes de permission de voirie, est consultée pour avis sur les permis de construire impactant le DPR.

Dans le cadre des décrets n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 (relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques) et n° 2014-541 du 26 mai 2014 portant simplification de la procédure relative à certains ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité (modifiant le décret n° 2011-1697), la subdivision est consultée sur les projets de Electricité de Mayotte.

Un tableau de bord avec des alarmes a été mis en œuvre en 2016, ce qui permet depuis 2 ans de réduire les délais d'instruction moyens (31 jours en 2016 ; 30 jours en 2017).

Les arrêtés de circulation éventuellement associés aux permissions de voiries délivrées sont instruits par l'unité éducation et sécurité routières (UESR), avec qui la subdivision est en étroite collaboration.

Les responsables de CEI interviennent auprès des particuliers ou des entreprises pour le respect des « alignements », le respect de l'usage de la voirie (dépôts divers sur la voie). Ces injonctions sont généralement suivies d'effet.

L'HABITAT

- Consommation des fonds alloués

Pour la quatrième année, les crédits engagés en 2017 au titre du BOP 123- action 1 sont en croissance soutenue. Le niveau d'engagement s'élève à 17,99 M€, en hausse de 18,8 % par rapport à 2016.

Les crédits ont été orientés massivement sur le soutien à la construction de logement locatifs sociaux/très sociaux et ce, via sept opérations portées par la SIM, totalisant 277 logements pour un montant de 8M€ de LBU.



LATS - Mangabe_Dzoumogné

En cumulant ligne budgétaire unique (LBU) et dispositifs de défiscalisation, l'aide publique de l'État à destination du logement locatif social totalise 22,955 M€ en 2017.

Le deuxième poste d'investissement de la LBU concerne le secteur de l'accession sociale/très sociale à la propriété avec 5,40 M€ de crédits mobilisés pour la construction de 87 logements portés par la SIM et HSPC.

C'est donc au total la construction de 364 logements qui ont fait l'objet d'un soutien financier fort de la part de l'État à Mayotte en 2017, lequel constitue aussi un signal économique important en direction du milieu du BTP.

À cela s'ajoutent le financement d'opérations dédiées à la lutte contre l'habitat insalubre ainsi qu'à l'aménagement du foncier pour accueillir du logement social du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). En 2017, les appels à projets RHI et FRAFU lancés par la DEAL ont permis le financement de 4 études pré-opérationnelles au titre de la Résorption de l'habitat insalubre (RHI) (255 600€) et d'une opération en phase travaux au titre du FRAFU (980 000€).

Enfin, 2017 est la première année de fonctionnement de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM), dont la vocation est l'acquisition du foncier en vue de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction de logements sociaux. L'Etat soutient l'activité de l'EPFAM par un dotation annuelle de 3 M€.

- L'aménagement et le renouvellement urbain

L'année 2017 a vu la signature des protocoles de préfiguration des opérations de renouvellement urbain des quartiers de La Vigie et de Majicavo.



Signature protocole de prefiguration du NPRU Majicavo Koropa

L'APPUI EN INGÉNIERIE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Une spécificité de la DEAL Mayotte par rapport aux autres territoires.



Collège de OUANGANI

Ces missions et responsabilités d'importance se traduisent par un appui :

- ▶ à la réalisation du programme de constructions scolaires du 1er degré
- ▶ à la mise en place d'infrastructures indispensables à la gestion des eaux et des déchets
- ▶ dans l'accompagnement des opérations d'urgence suite aux événements climatiques.

L'année 2017 s'est traduite par la réception d'équipements sous conduite d'opération de la DEAL avec une quarantaine de salles de classe dans le primaire, le collège de Ouangani, l'internat de Dembéni et le lycée L2K3 de Kaweni.

...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Le Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) qui remplace le comité de bassin dans les départements d'Outre-Mer a été installé mercredi 12 juillet 2017 par le Préfet coordonnateur du bassin de Mayotte.



Cette assemblée de 39 membres regroupant différents acteurs de la sphère publique et de la société civile est chargée de débattre et de définir de façon concertée des grands axes de la politique de gestion des ressources en eau et de préservation de la biodiversité à l'échelle du bassin hydrographique de Mayotte.

L'article L.371-3 du code de l'environnement définit le CEB comme une instance d'information, d'échange et de consultation sur l'ensemble des sujets liés à la biodiversité terrestre, littorale ou marine, notamment en matière de continuités écologiques.

Le comité a procédé en 2017 à l'élection d'une Présidente, Mme Anhya Bamana, et d'un Vice-Président, M. Nailane-Attoumane Attibou ainsi qu'à l'élection des membres du bureau et à l'adoption du règlement intérieur. Les membres du CEB se sont réunis le 5 juillet pour une journée d'information, le 12 juillet et le 2 novembre 2017 pour des plénières.

Le secrétariat administratif du CEB est réalisé par l'unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau (GSRE) du service SEPR de la DEAL qui a également la lourde tâche de porter la Directive Cadre sur l'Eau et de faire avancer les actions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, à rapporter à l'Europe. Pour cela, l'unité GSRE anime ce « parlement de l'eau et de la biodiversité » à travers des réunions de bureau, des réunions du secrétariat technique de bassin et des commissions thématiques....

Le projet de Réserve Naturelle des Monts et Crêtes de Mayotte

L'avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) sur le projet de Réserve Naturelle Nationale (RNN) des monts et crêtes ouvre la porte aux annonces ministérielles sur la création de cette réserve du Plan Biodiversité.

Le CEB soutient le projet de **Réserve Naturelle Nationale des monts et crêtes de Mayotte**, co-portées par l'État, l'ONF et le Conseil départemental, en vue de protéger les forêts de Mayotte, écosystème indispensable pour la sauvegarde des ressources en eau du territoire et réservoir de biodiversité animale et végétale exceptionnel.

La transition énergétique

2017 a vu la finalisation de la première programmation pluriannuelle de l'énergie, fixant les orientations retenues sur les investissements des prochaines années sur le système énergétique du département.

... ET EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION...

La gestion de la crise de l'eau

Mayotte a subi, fin 2016, un retard d'arrivée de la saison des pluies de plus de 3 mois, ce qui a engendré une vidange importante des deux retenues collinaires qui servent de réservoirs tampon entre la fin de saison sèche (étiage des cours d'eau) et l'arrivée de la saison humide. La situation a conduit à l'instauration de restrictions des usages de l'eau pendant plusieurs mois et la réalisation de coupures d'eau sur les 8 communes du centre et Sud de l'île (jusqu'à 2 jours sur 3) entre le 16 décembre 2016 au 4 avril 2017.

Un Plan d'Urgence Eau pour Mayotte a été signé en février 2017 entre les ministères de la transition écologique et solidaire et de l'outre-mer, la caisse des dépôts et des consignations et l'agence française de développement pour accompagner le SIEAM dans la mobilisation de nouvelles ressources. Il s'est traduit par la réalisation d'études et de travaux pour un montant de 25 M€. Ces opérations devraient permettre de mobiliser environ 1,5 millions de m³ d'eau supplémentaire d'ici fin 2018, soit 15 % de la production annuelle d'eau potable. L'extension de l'usine de dessalement va augmenter la part d'eau dessalée de 5 % à 13 % de la ressource totale, assurant ainsi une plus grande indépendance vis-à-vis des précipitations.

Ces mesures se sont inscrites dans la logique du plan d'action pour l'eau et l'assainissement dans les DOM, lancé en juin 2016 par les ministères chargés de l'écologie, des outre-mer et de la santé, et destiné à assurer la qualité des accès à l'eau et l'assainissement dans ces territoires en renforçant la gouvernance du service d'eau et d'assainissement.



Retenue de Combani

L'organisation d'une équipe projet au sein de la DEAL pour gérer la crise

Ainsi la DEAL a mis en place en 2017 une équipe projet inter-services (SEPR/SAEC/DIR) dont l'action a permis :

- de faire face aux défis de la pénurie d'eau en accompagnement le SIEAM dans la mise en œuvre des mesures d'urgence puis, dans un second temps,
- deréfléchir à la finalisation du contrat de progrès prévu par le plan eau DOM et notamment à l'intégration des mesures d'urgence et de leurs suites dans la programmation pluriannuelle des investissements du syndicat.

Cette organisation s'imposait pour être en mesure de valider le contenu du plan d'urgence, proposer les arrêtés préfectoraux de restriction des usages, instruire les dossiers réglementaires (autorisations environnementales et touristiques) et les demandes de subventions 20 M€, accompagner le SIEAM maître d'ouvrage sur les divers volets y compris la lutte contre le gaspillage de l'eau et conseiller le préfet.

Le recrutement fin 2017 d'une cheffe de projet Plan Eau Dom a permis de consolider l'appui fourni au syndicat départemental dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

La prise en compte des risques naturels,

La situation géographique de l'île de Mayotte soumet l'ensemble du département à 6 des 8 risques majeurs recensés sur le territoire national :

- Inondation (débordement de cours d'eau ou ravine et ruissellement urbain)
- Mouvement de terrain (glissement et chute de blocs)
- Sismicité
- Cyclonique (submersion marine et recul du trait de côte)

- Tsunami
- Feux de forêt

Le territoire est particulièrement contraint, avec 92% du territoire touché par un aléa « risques naturels » (hors sismique et vents d'origine cyclonique qui touchent l'intégralité de l'île), tous niveaux confondus, dont 45 % de niveau fort.

Afin de protéger les populations et les biens, l'État, à travers l'**Unité risques naturels** de la DEAL, élabore les Plans de Prévention des Risques (PPR), mène la concertation avec les collectivités territoriales concernées et engage également des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population.

Pour rappel, le PPR est un dispositif réglementaire et opposable aux tiers qui définit des zones inconstructibles et des zones constructibles avec prescriptions afin de sécuriser les populations et les biens. Il permet de contrôler le développement de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque naturel majeur **puisqu'il ne s'impose qu'aux nouveaux projets**. Pour l'existant, le PPR impose quelques mesures de réduction de la vulnérabilité dans les zones exposées aux aléas forts. Après approbation, les PPR valent servitude d'utilité publique et s'imposent au PLU ou au PLUi.

Les plans de prévention des risques sont constitués de :

- Une note de présentation
- des cartes d'aléas
- des cartes d'enjeux
- un zonage réglementaire
- un règlement associé.

Deux vagues de 5 Plans de Prévention des **Risques Naturels multi-aléas** (Inondation, Mouvement de terrain, Sismicité) ont été prescrites en 2009 sur les communes de Dzaoudzi, Koungou, Mamoudzou, Pamandzi et Sada et en 2010 sur les communes de Acoua, Bandraboua, Chiconi, Dombéni et M'tsamboro.

L'année 2017 a été consacrée à la finalisation de la concertation avec les communes et intercommunalités sur les cartographies d'aléas, pour laquelle certaines communes ont pu bénéficier d'un appui de l'État pour financer des études de précision sur des secteurs estimés à enjeux d'aménagement, ainsi qu'à la préparation de la consultation des parties prenantes et du public lancée sur trois communes début 2018.

Une troisième vague de 7 PPRN multi-aléas (dite PPRN3) sera prescrite avant fin 2018 sur les communes de Bandréle, Bouéni, Chirongui, Kani-Kéli, M'tsangamouji, Ouangani et Tsingoni.

L'année 2017 a été consacrée au lancement du marché d'élaboration des PPRN3, à la cartographie des enjeux et au début des travaux sur la cartographie des aléas.

Un Plan de Prévention des Risques Littoraux (submersion marine, recul du trait de côte) a été prescrit le 11 janvier 2017 sur l'ensemble des communes de l'île.

L'année 2017 a été consacré à la production des cartes d'aléas littoraux et aux réflexions sur la doctrine locale dans le cadre de l'aménagement nécessaire du territoire et du développement d'un tourisme tourné vers le lagon.

L'année 2017 a également permis de lancer la rédaction **d'un plan d'actions sur l'information préventive** qui sera mis en œuvre dès 2018.

La sécurité routière

- Contrôle des véhicules

En matière de sécurité, notre mission dans le domaine routier ne se limite pas à l'exploitation des réseaux.

En 2017, première intervention d'appui de nos collègues de la Réunion dans le cadre de la convention sur le contrôle des véhicules conclue entre les 2 DEAL.

En fin 2017 : mise en place de décroisement, c'est à dire transfert des missions éducatives/sécurité routières vers le ministère de l'intérieur .

ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEMENT POUR RELEVER LES DEFIS DE LA DEAL

Les moyens en 2017

Les effectifs

Catégories	Cible 2017
A+ et A+	53,5
B	111
C exploitation	135,7
Ouvriers des parcs et ateliers	4
Total	393,1

La gestion des bâtiments de la DEAL

- la réalisation et la mise en service de la cafétéria au siège.
- les travaux de sécurisation au siège et dans les Centres d'Exploitation et d'Intervention (CEI).

Le budget

BOP	Autorisations d'engagement		Autorisations d'engagement	
	Notifié (s)	consommé (s)	Notifié (s)	consommé (s)
203 – infrastructures et transports	5 540 000	4 297 352	5 235 000	4 428 265
207 – Sécurité routière	105 000	103 093	105 000	99 929
217 – activités support	2 719 597	2 182 725	2 182 725	2 182 324
217 – développement durable	48 247	48 247	48 247	48 247
113 – paysage, eau et biodiversité	918 399	914 092	766 332	749 348
135 – urbanisme, territoire et habitat	120 336	92 697	427 774	416 455
174 – énergie, climat	272 468	272 468	272 468	272 468
181 – prévention des risques	205 000	204 037	157 387	152 087
TOTAL	9 929 047	7 737 829	9 194 933	8 352 123

Les démarches de progrès

La démarche qualité

La démarche qualité et le projet de certification ISO 9001 ont peu évolué en 2017, en raison notamment du changement d'équipe de direction. Le nouveau directeur a rapidement émis le souhait de poursuivre la démarche en conservant ce même objectif de certification. A ce titre, il a indiqué que cette certification devra être effective pour la fin de l'année 2018/début 2019.

Afin de nous apporter un appui dans la réalisation de cet objectif, un cabinet consultant a été sélectionné, son intervention s'effectuera durant le second et le troisième trimestre 2018.

Le projet de service

Le projet de service initié en 2015 a été validé en janvier 2017. Il a été édité, présenté et diffusé lors de la cérémonie des vœux de janvier 2017. Une équipe d'animation du projet de service a été constituée, avec pour mission de proposer un plan d'actions 2018-2020 du projet de service, d'en assurer le suivi, d'évaluer la mise en oeuvre des actions et de proposer le cas échéant une révision du projet de service.

Cette équipe d'animation s'est réunie à 2 reprises fin 2017 et a proposé un plan d'actions très pragmatique, comportant un trentaine d'actions, reprenant les principales demandes issues du séminaire des cadres et des réunions de chaque service. Une ultime réunion de bouclage du projet de plan d'actions est prévu début 2018 avant sa validation et sa présentation en comité technique.

Actions particulières

2017 marque la fin de l'intégration dans les corps communs de la fonction publique Etat des agents nommés dans des corps transitoires, lors de leur passage du statut d'agents de la fonction publique territoriale au statut d'agents de la fonction publique Etat.

L'action sociale

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES en 2017

Natures de la demande	Nombre d'agents
Logement	26
Santé de l'agent	41
Santé membre de la famille	15
Finances et budget	60
Psychologique (alcool éventuellement)	6
Informations diverses	63
Relations familiales	2
Relations au travail	6

Bilan des prestations d'actions sociales

1- Aides matérielles

Nombre de dossiers reçus :	42
Nombre de dossiers instruits :	30
Dossiers accordés par le CLAS :	15
Dossiers refusés :	15
Montant total accordé :	14800,00€

2- Prêts sociaux

Cette année 2017, il n'y a pas eu de dossier de demande de prêt social.

3- Prêts de décohabitation

Ce prêt est attribué aux agents pour leurs enfants qui décohabitent pour suivre des études. Il est destiné au financement du coût à la charge des familles dont le (les) ou enfant(s) est dans l'obligation pour suivre des études.

Nombre de dossiers déposés :	6
Dossiers accordés	5
Dossiers refusés :	1
Dossiers incomplets :	0

Le Comité Local d'Actions Sociales (CLAS) permet de renforcer les liens entre tous les agents de la DEAL à travers des actions collectives basées sur la convivialité.

Restauration collective :	96 793 euros
Politique en faveur des enfants :	45 000 euros

Commission Initiative Locale (CIL) :	31 990 euros (sortie bateau, réunion d'informations MGET)
--------------------------------------	---

Hygiène et Sécurité au travail en 2017

Médecine de prévention :	31 998 euros
Prévention des risques :	8 480 euros



CLAS : journée de convivialité à MTSANGABEACH 15 février 2017



remise de diplôme de sauveteur secouriste du travail

Implantation des sites de la D.E.A.L



Organigramme

MISSIONS, ORGANIGRAMME | ORGANIGRAMME - avril 2019

Directeur

Joël DURANTON

tél. : 02 69 60 92 01 - fax : 02 69 61 07 11
joel.duranton@developpement-durable.gov.tz

Secrétariat

BEAUMONT Marjorie - tél. : 02 69 60 92 01
marjorie.beaumont@developpement-durable.gov.tz
secretariat.direction.devel-mayotte@developpement-durable.gov.tz

Mission Conseil en Gestion et Management

Stéphane RIVALLANT - tél. : 02 69 64 83 92
stephane.rivallant@developpement-durable.gov.tz

Mission de la Lutte contre l'Habitat Illégal

Thierry BELLELLI - tél. : 02 69 64 81 65
thierry.bellelli@developpement-durable.gov.tz

Mission Autorité Environnementale

Navi DAROUËCHI - tél. : 02 69 60 92 44 (pi)
navi.darouechi@developpement-durable.gov.tz

Mission Communication

Zaina MAANDHOU - tél. : 02 69 60 92 05
zaina.maandhou@developpement-durable.gov.tz

Architecte Conseil

Vincent LOMBARDO
06 08 52 19 70
ARCHITECTURES-ANWOF-LOMBARDO@wanadoo.fr

Paysagiste Conseil

Hervé LAURENDEAU
agencepaysage@yahoo.fr

Directeur adjoint

Stéphane LE GOASTER - tél. : 02 69 64 83 64
stephane.le-goaster@developpement-durable.gov.tz

Secrétariat Général

Thierry HOFFMANN

tél. : 02 69 60 92 02 - fax : 02 69 60 92 83
thierryhoffmann@developpement-durable.gov.tz

Secrétaire Générale Adjointe

Anklati CHANFI - tél. : 02 69 60 92 06
anklati.chanfi@developpement-durable.gov.tz

Unité Ressources Humaines

Oulmidine MIRADJI - tél. : 02 69 60 92 08
oulmidine.miradji@developpement-durable.gov.tz

Unité Finances et Marchés Publics

Philippe BELANGÈRE - tél. : 02 69 60 92 13
philippe.belangere@developpement-durable.gov.tz

Unité Moyens Généraux et Logistique

Laurant MWANGELU - tél. : 02 69 60 92 17
laurant.mwangelu@developpement-durable.gov.tz

Unité Atelier Informatique Bureautique et Télécommunications

Patrice MARON - tél. : 02 69 64 81 71
patrice.maron@developpement-durable.gov.tz

Unité Formation Concours et GPEC

Siloua Binti ABANE NAWADUI - tél. : 02 69 64 81 66
siloua.abane-nawadui@developpement-durable.gov.tz

Unité Affaires Juridiques

E-Amine HOULAME - tél. : 02 69 60 92 30
e-amine.houlame@developpement-durable.gov.tz

Assistant Social

Nizary ALI - tél. : 02 69 60 92 90
nizary.ali@developpement-durable.gov.tz

Conseiller de Prévention Hygiène et Sécurité

Chabouhane MANSOUBOU - tél. : 02 69 64 83 68
chabouhane.mansoubou@developpement-durable.gov.tz

Service Environnement Prévention des Risques

Jean-François LE ROUX (pi)

tél. : 02 69 64 81 94 - fax : 02 69 63 35 10
jean-francois.le-roux@developpement-durable.gov.tz

Adjoint au Chef de Service

Marc SAUTOUF-VIAL - tél. : 02 69 63 35 22
marc.sautouf-vial@developpement-durable.gov.tz

Adjoint au Chef de Service

Jean-François LE ROUX - tél. : 02 69 64 81 94
jean-francois.le-roux@developpement-durable.gov.tz

Cheffe du projet Plan EAU DOM

Céline THIRIAT - tél. : 02 69 63 35 17
celine.thiriat@developpement-durable.gov.tz

Pool Secrétariat et Comptabilité

XX - tél. : 02 69 63 35 37
x.x@developpement-durable.gov.tz

Unité Biodiversité

Guillaume DECALF - tél. : 02 69 63 35 28
guillaume.decalf@developpement-durable.gov.tz

Unité Police de l'Eau et de l'Environnement

PRADÉAU Simon - tél. : 02 69 63 35 27
simon.pradeau@developpement-durable.gov.tz

Unité Environnement Industriel et Énergie

Andriarimalala ABDALLAH - tél. : 02 69 63 35 32
andi-henri.abdallah@developpement-durable.gov.tz

Unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau

Yang CHEVALERAUD - tél. : 02 69 63 35 26
yang.chevaleraud@developpement-durable.gov.tz

Unité Cellule de Veille Hydrologique

Floriane BEN-HASSEN - tél. : 02 69 64 81 90
floriane.ben-hassen@developpement-durable.gov.tz

Unité Risques Naturels

Charlotte MUCIG - tél. : 02 69 60 92 71
charlotte.mucig@developpement-durable.gov.tz

Service Infrastructures, Sécurité et Transports

Jean-Michel LEHAY (pi)

tél. : 02 69 64 83 66 - fax : 02 69 60 92 88
jean-michel.lehay@developpement-durable.gov.tz

Adjoint au Chef de Service

Jean-Michel LEHAY - tél. : 02 69 64 83 66
jean-michel.lehay@developpement-durable.gov.tz

Chargé de Mission Politique des Déplacements

Amir AHMED - tél. : 02 69 64 81 92
amir.ahmed@developpement-durable.gov.tz

Unité Éducation et Sécurité Routières

Ibrahim SALIM - tél. : 02 69 61 99 39
ibrahim.salim@developpement-durable.gov.tz

Unité Transports et Sécurité

Philippe PFRÖMMER - tél. : 02 69 60 92 76
philippe.pfroemmer@developpement-durable.gov.tz

Unité Ingénierie Modernisation et Entretien du Réseau

Stéphane HUET - tél. : 02 69 63 24 49
stephane.huet@developpement-durable.gov.tz

Unité Subdivision Territoriale

Irchadi BOURA - tél. : 02 69 61 99 32 (pi)
boura.irchadi@developpement-durable.gov.tz
Hamidou MANI COUD - tél. : 02 69 61 99 36 (pi)
hamidou.mani-coud@developpement-durable.gov.tz

Unité Parc

MAZERE Jean-Noël - tél. : 02 69 61 88 01
jean-noel.mazere@developpement-durable.gov.tz

Service Appui Équipements Collectifs

BEGON Christophe (pi)

tél. : tél. : 02 69 64 83 72 - fax : 02 69 60 92 84
christophe.begon@developpement-durable.gov.tz

Adjoint au Chef de Service

BEGON Christophe - tél. : 02 69 64 83 72
christophe.begon@developpement-durable.gov.tz

Unité Constructions Bâtiments Publics Scolaires Second Degré

CHAUVANAUD Gilles - tél. : 02 69 60 92 59
gilles.chauvanaud@developpement-durable.gov.tz

Unité Constructions Bâtiments Publics Scolaires Premier Degré

JALOUX Léocadie - tél. : 02 69 60 92 61
leocadie.jaloux@developpement-durable.gov.tz

Unité Ingénierie Financière de Projet

BLOND Loïc - tél. : 02 69 64 83 58
loic.blond@developpement-durable.gov.tz

Unité Aménagement Opérationnel

Mélanie GUILBAUD - tél. : 02 69 64 83 71
melanie.guilbaud@developpement-durable.gov.tz

Unité Appui aux Projets Environnementaux

I'hab ISMAIL - tél. : 02 69 64 83 86
ihab.ismail@developpement-durable.gov.tz



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Service Développement Durable des Territoires

Arnaud BOUDARD

tél. : 02 69 60 92 23 - fax : 02 69 60 92 83
arnaud.boudard@developpement-durable.gov.tz

Adjoint au Chef de Service

Claude BAILLY - tél. : 02 69 64 83 42
claude.bailly@developpement-durable.gov.tz

Chargé de Mission Transition Énergétique

El-Assad NIDHOMI - tél. : 02 69 64 83 38
el-assad.nidhomi@developpement-durable.gov.tz

Unité Prospective et Développement de Territoire

Samuel ANDRE - tél. : 02 69 60 92 91
samuel.andre1@developpement-durable.gov.tz

Unité Gestion Foncière

Rija CLOCKERS - tél. : 02 69 64 83 44
rija-eugene.clockers@developpement-durable.gov.tz

Unité Projets Urbains Intégrés

Anne CINGET - tél. : 02 69 64 83 47
anne.cinget@developpement-durable.gov.tz

Unité Politique de l'Habitat et des Constructions Durables

XX - tél. : 02 69 64 83 40
x.x@developpement-durable.gov.tz

Unité Financement Logement Social

Laurent BEAUMONT - tél. : 02 69 64 83 67
laurent.beaumont@developpement-durable.gov.tz

Unité Application du Droit des Sols

Christelle MONTILLET - tél. : 02 69 60 92 35
christelle.montillet@developpement-durable.gov.tz

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte

Terre Plein de Mtsapéré - BP 109

97600 MAMOUDZOU



Direction de l'environnement
de l'Aménagement et du Logement de Mayotte.
Terre Plein de Mtaséré - BP 109 - 97600 Moumoudzou - 02 69 61 12 54
deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

